



Contrat de Quartier Durable LES MAROLLES

P.V. DE LA COMMISSION DE QUARTIER N°8

TENUE EN DATE DU

17 Avril 2018, 19h

A l'Atelier des Tanneurs

Présents :

| | |
|--|--|
| Ville de Bruxelles/ Cabinet Echevine | Clémentine BARZIN Olivier FAINGNAERT |
| Ville de Bruxelles/ Cabinet Karine Lalieux | Mael LE COQ |
| Ville de Bruxelles/ Cellule C.A.R. | Nicole VANDERHAEGHE, |
| Bureau d'étude Citytools | Romain BALZA |
| DRU | Martial PETIT |
| Habitants | Mathieu BIOTTEAU, Jeanne BOUTE, Valentin DADIC, Gwenaël BREES, Andrzej KRZYSZTON, Fabian MAINGAIN, Emilie MEIRLAEN, Jean-Louis PETERS, Marie-Aude TANNOU, Nicole TONNEAU |
| Centrale de l'Emploi | Christophe BERNARD |
| C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles | Geoffroy GUERITTE |
| Régie foncière de la Ville de Bruxelles | Brigitte MARECHAL |
| Mission Locale pour l'emploi Bxl-Ville | Kwang RUCQUOY |
| CC Bruegel | Christine RIGAUX |
| Convivence/Samenleven | Sandrine COUTURIER, Erdem RESNE |
| Atelier des Tanneurs | Ronald DE GREEF |
| NEVE | Paula HIRSCH |
| Pavé dans les Marolles | Patrick WOUTERS |
| PCS Radis-Marolles | Mohsen LAMARTI, Eléonore WACK |
| PCS-Minimes | Laetitia BEAUFAYS |
| Transit | Julien FANELLI |
| VGC | Gudrun WILLEMS |
| Excusés | Charlotte BURGAUD, Sébastien d'ALGUERRE, Claire LABORDE, Johanne SCHMIT, VANDEKERCKHOVE, Laurette VANKEERBERGHEN, DE SCHUYTERE |

Introduction

Clémentine Barzin, Echevine de la Revitalisation urbaine et de la Participation citoyenne introduit la Commission de Quartier n°8.

Le déroulement de l'année 0, entamée en avril 2017, est rappelé depuis le diagnostic jusqu'à la Commission de concertation.

Le diagnostic comprend le livret des priorités, le programme de base et le rapport d'incidences environnementales. Ces différents volets constituent le CQD Les Marolles.

Ils ont été présentés lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 février au 18 mars 2018.

L'enquête publique a suscité 57 réactions dont 3 pétitions de respectivement 38, 14 et 18 signatures.

Lors de la Commission de concertation, une pétition supplémentaire de +/- 6000 signatures a été déposée et un ensemble de remarques ont été formulées.

Ces remarques sont reprises dans l'avis de la Commission de concertation ayant comme référence M131/2018 (SPEC).

Présentation de l'avis de la commission de concertation

La Commission de concertation réunie les 28/03/2018 et 05/04/2018 est composée de la Ville de Bruxelles, Direction Régionale de l'Urbanisme, Citydev, Bruxelles Environnement, Direction Régionale des Monuments et Sites.

Elle a remis un avis unanime favorable sous conditions.

Ces conditions figurent dans l'avis de la Commission de concertation ayant comme référence M131/2018 (SPEC).

Un « PowerPoint » contenant les grandes lignes de cet avis est présenté aux membres de la CoQ.

Questions/réponses

Quel impact l'avis de la Commission de concertation a sur l'évolution du dossier ?

Cellule CAR : Cet avis est transmis à l'ensemble des membres du Collège qui en prendront connaissance afin de statuer sur l'évolution du programme pour le CQD Les Marolles.

Est-ce que l'avis de la commission de concertation a une force contraignante ?

Cellule CAR : Non, l'avis de la commission de concertation n'est légalement pas contraignant.

Dans ce cas, quel est le but de cette réunion ?

Echevine de la Revitalisation urbaine et de la Participation citoyenne : Cela permet aux membres de la CoQ de suivre pleinement l'évolution du dossier. Nous tenions à vous présenter cet avis avant le futur passage au Collège et Conseil. Cela fait partie d'un processus global et c'est également une manière de valoriser le travail qui a été fait par les habitants.

La présentation qui a été faite à l'instant est très (trop) succincte.

Qu'en est-il de la plaine de jeux des Escargots ? Et l'opération rue Haute | Baron Steens ?

Cellule CAR : La Commission de concertation n'a pas émis d'avis sur l'opération de la plaine de jeux des Escargots (opération 3.2) qui est donc présentée comme prioritaire.

Pour l'école Baron Steens (opérations R.1.12 et R.1.13), la Commission de concertation ne propose pas de faire remonter ces opérations en opérations prioritaires. Il reste au Collège le soin de statuer sur ces opérations.

Pourtant dans le dossier de presse de la mi-Février présentant les lignes du CQD Marolles, il était fait mention des opérations R.1.12 et R.1.13 et de leur réalisation dans le cadre du CQDLM

Cellule CAR : La cellule C.A.R. n'est pas au fait de ce dossier de Presse.

Quelles opérations espaces publics remontent en prioritaires ?

Cellule CAR : La Commission de concertation propose de faire remonter les opérations de R.3.11 à R.3.15 inclus. « Remonter en opérations prioritaires toutes les opérations de réserve concernant l'aménagement et la verdurisation des espaces verts en général, qu'ils soient publics ou privés ; »

Sur les logements rien de neuf

Cellule CAR : Dans l'avis de la Commission de concertation figure la proposition de continuer et de compléter le repérage des immeubles vides afin d'y affecter dès que possible au cours de la phase d'exécution du CQD, des logements à finalité sociale.

Suite à ce qui a été dit dans l'enquête publique, quelle est la position de l'échevinat. Qu'est-ce que l'échevinat va défendre au Collège ?

Échevine de la Revitalisation urbaine et de la Participation citoyenne : Le Collège devra prendre une décision collégiale sur les questions du logement, des déchets notamment. Et plus largement sur l'ensemble du contenu du programme du CQD.

Il y'a-t-il des éléments supplémentaires qui vont être présentés au Collège. Qu'est ce qui va alimenter les discussions des membres du Collège ?

Cellule CAR : L'avis de la commission de concertation a été transmis à tous les échevins ainsi qu'aux chefs de cabinet.

Est-ce que l'avis du Collège sera présenté à la population

Cellule CAR : Oui

Est-ce qu'il y a des projets sur lesquels il y a déjà à ce stade un consensus et dont on peut être sûr des modifications ? L'avis de la Commission de concertation apparaît prudent et flou sur certains points. Il ne permet pas de comprendre clairement les orientations souhaités.

Échevine de la Revitalisation urbaine et de la Participation citoyenne : Il y a un processus à respecter. Celui-ci est en cours. C'est un processus légal. La Commission de concertation remet un avis. Cet avis peut peser dans les décisions du Collège étant donné les éléments qui y figurent. Par contre à ce stade, il n'est pas légalement possible de s'avancer sur les décisions que le Collège prendra.

Concernant l'étude pour la ressourcerie.

En comparant l'avis de la Commission de concertation et le « PowerPoint » on voit deux choses tout à fait différentes.

D'un côté on lit « étude extérieure » dans l'avis de la Commission de concertation

De l'autre, le PowerPoint parle d'une « étude pilotée par un bureau spécialisé »

La proposition faite par les habitants était bel et bien une étude locale réalisée via un groupement d'habitants et/ou une ASBL par exemple

C'est quoi qui compte ? Avis de la Commission ou le PowerPoint ?

Cellule CAR : C'est l'avis de la Commission de concertation.

Notez que dans le cas où cette étude est retenue par le Collège, il faudra veiller à respecter la loi des marchés publics.

Budget participation de l'opération 6.1.

Comment ça fonctionne ? Comment peut-on s'assurer que les Marolles vont bénéficier des 50.000€ que la Ville finance dans le cadre du CQD Les Marolles ? Comment être sûr que cet argent ne sera pas utilisé dans d'autre(s) quartier(s) ?

Échevine de la Revitalisation urbaine et de la Participation citoyenne : Cela dépend du périmètre et du nombre de projets qui vont être déposés dans le quartier. L'idée étant, en effet, de globaliser avec les budgets du programme de participation, il faut affiner le fonctionnement et s'assurer de la destination des interventions.

Nous serons vigilants sur ce point et ferons le nécessaire pour que ces 50.000€ soient attribués dans le périmètre des Marolles.

Quid des rampes du Palais de Justice ?

Cellule CAR : Je vous invite à vous retourner vers l'avis de la Commission de concertation dans lequel il est proposé de faire remonter les opérations de réserve R.3.11 et R.3.13 en lieu et place des opérations 3.8 et 3.9 : privilégier les interventions sur les espaces de proximité et de ne pas financer d'intervention sur les rampes du Palais du Justice dans le cadre du CQDLM.

Pourquoi l'avis de la Commission de concertation ne permet pas de comprendre le fait que certaines remarques/demandes ou propositions n'ont pas été prises en compte ?

Par exemple sur l'école Baron Steens, il ne figure aucune justification quant à la non-prise en compte d'une demande d'un certain nombre d'habitants qui souhaitaient faire remonter cette opération en opération prioritaire.

Cellule CAR : L'ensemble des demandes, remarques ont été prise en compte. L'avis de la Commission de concertation les compile de manière exhaustive opération par opération dans la première partie du document.

Pour les conditions de l'avis favorable, la Commission de concertation a repris les remarques qui revenaient le plus souvent.

La pertinence des remarques a-t-elle été prise en compte ?

Cellule CAR : La pertinence des remarques a été évaluée en fonction du nombre de remarques allant dans le même sens.

Face au Collège, il faut défendre une autre répartition budgétaire pour l'ensemble des opérations socio-économiques. Pour le moment, les habitants et structures associatives n'ont pas beaucoup d'opportunités. Une autre ventilation est souhaitable.

De même pour l'opération du restaurant social qui est assez mal ficelée à ce stade et qui devra faire l'objet d'adaptation structurelle.

Échevine de la Revitalisation urbaine et de la Participation citoyenne : C'est noté, nous porterons votre voix au Collège.

Calendrier

Engagement du chef de projet, ça en est où ?

C'est en ce moment.

Collège communal : Jeudi 19 Avril 2018

Conseil communal : Lundi 23 Avril 2018

Programme adapté en fonction des dernières décisions du Collège/Conseil : Avant le 30 Avril

Arrêté du Gouvernement : fin Juin / début Juillet

Début de l'année 1 : courant Août

Appel à porteur pour les projets socio-économiques : Fin de l'été 2018